

## Piercings et tatouages : les précautions à connaître - 1/2

**Avant de vous lancer dans l'aventure du tatouage ou du piercing, mieux vaut y avoir réfléchi à deux fois ! Choix du tatoueur, contre-indications et entretien : voici ce qu'il faut savoir.**

Un dauphin sur l'omoplate, une petite boule sur la langue ou dans le nombril... Les envies de tatouages ou de piercings se déclinent à l'infini et sont de plus en plus plébiscitées. Et pas seulement par de jeunes gens en quête d'émancipation et de rébellion.

Vous êtes tenté ? Avant de franchir le pas, quelques précautions s'imposent.

La première et la plus évidente est d'être sûr de soi. Alors tant pour le choix du dessin en lui-même que pour son emplacement, votre décision doit être le fruit d'une réflexion aboutie et ne doit pas être prise sur un coup de tête...

Par ailleurs, il faut garder à l'esprit que ces pratiques, qui ne sont pas encadrées la plupart du temps, comportent quelques risques sanitaires non négligeables.

En effet, effectuées dans des conditions d'hygiène défectueuses, ces pratiques peuvent entraîner, par transmission, des infections virales (hépatite B et C, herpès ou VIH) et bactériennes (staphylocoques, streptocoques, pyocyaniques). Il faut savoir qu'environ 10 % à 30 % des piercings sont suivis d'hémorragies ou d'infections.

### Choisir un bon tatoueur

En France, ce sont 100 000 personnes qui, chaque année, se font percer une partie du corps. Comme il n'existe pas de réglementation stricte imposée à l'industrie du piercing et du tatouage, il est primordial de bien choisir le professionnel et ne pas hésiter à le questionner quant à son mode opératoire. Néanmoins, il existe un certain nombre de textes et de recommandations concernant la pratique professionnelle que les artisans choisissent de respecter (ou pas).

Certains tatoueurs peuvent ne pas être sérieux que ce soit sur le plan artistique ou sanitaire.

Un bon tatoueur doit interroger son client sur d'éventuels problèmes médicaux et expliquer que ceux-ci peuvent entraîner des contre-indications à la pratique d'un geste de modification corporelle. Il doit aussi vérifier l'état de la peau à l'endroit où va être effectué le geste. La présence de lésions (boutons, plaies, suintements, croûtes, rougeur anormale, etc.) ou d'une infection récente de la région (notamment infections génitales ou problèmes dentaires) doivent conduire à prendre un avis médical avant de réaliser le geste.

Question de bon sens mais il est utile de le rappeler : vérifiez que la salle soit propre, les outils stérilisés ou, encore mieux, à usage unique pour l'aiguille du piercing par exemple. L'artisan doit nécessairement se laver les mains avant l'intervention et ce, même s'il porte des gants.

### Les principales contre-indications

Que ce soit pour des raisons de santé ou à cause d'une peau fragile, il existe de nombreuses situations dans

## Piercings et tatouages : les précautions à connaître - 2/2

lesquelles il ne vaut mieux pratiquer aucun geste de modification corporelle. Dans ces cas-là, mieux vaut avoir un avis médical et prendre son mal en patience !

N'oubliez pas que si le tatoueur ou l'artisan du piercing auquel vous avez à faire ne vous interroge pas sur votre état de santé, vous avez de quoi vous inquiéter et fuir son salon !

Voici donc les principales contre-indications au tatouage ou au piercing :

Les personnes atteintes de maladies chroniques qui affectent les défenses immunitaires de l'organisme. Cancers, maladies du sang, diabète, sida ou maladies génétiques peuvent favoriser la survenue d'infections. Dans ces cas-là, n'hésitez pas à demander un avis médical avant de commencer les démarches.

L'utilisation prolongée de certains médicaments peut entraîner une baisse des capacités du système immunitaire. Les principaux médicaments concernés sont les corticoïdes et les anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS), qui sont très fréquemment prescrits.

Les maladies chroniques de la peau, parmi lesquelles l'eczéma est la plus fréquente, fragilisent le revêtement cutané. Est-il opportun dans ces cas-là de se faire tatouer ? Rien n'est moins sûr...

Les femmes enceintes, car que ce soit un tatouage ou un piercing, la peau modifie son élasticité et cela se ressent sur le motif ou le trou. Par ailleurs, il semble qu'un piercing durant la grossesse augmente les vergetures car le trou devient le point de départ de tiraillements et de distensions de la peau.

Les adolescents doivent nécessairement avoir une autorisation parentale où alors être accompagné de leurs parents.